



académie
Créteil



Défi
en ligne

6ème4



année 2015 - 2016



Question 1: (Tiphanie, Ilan, Killyan, Kelyan, Timothé et Pauline)



En route pour le B2I !

Pour obtenir votre **B2I École** ou le **B2I Collège**, vous devrez montrer que vous connaissez et utilisez bien les outils informatiques. Sur le site du *Défi en ligne*, vous trouverez tout ce dont vous avez besoin pour répondre à ces questions: **Qu'est-ce que B2I? Citez les domaines visés! Quel document atteste de vos compétences "informatique et internet"?**

B2i

Le B2I c'est:

«Le Brevet informatique et internet est une attestation délivrée aux élèves des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et aux adultes qui montrent leurs capacités à utiliser les outils informatiques et Internet mais également certaines compétences documentaires et éthiques»

Source: <http://www.clg-bellevue-crosne.ac-versailles.fr/spip.php?article67>

Depuis 2001, le ministère chargé de l'éducation nationale dispense le Brevet informatique et internet (B2i). L'objectif de ce brevet est d'attester le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédias et de l'internet. La maîtrise des technologies de l'information et de la communication permettent à l'élève :

- d'en faire une utilisation raisonnée
- de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés
- de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements
- d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent leurs utilisations

Source: <http://www.education.gouv.fr/cid2553/le-brevet-informatique-et-internet-b2i.html>

Le B2I obligatoire pour obtenir le brevet.

Il y a 5 domaines :

Domaine 1-S'approprier un environnement informatique de travail

Domaine 2-Adopter une attitude responsable.

Domaine 3-Créer,produire,traiter,exploiter des donnés.

Domaine 4-S'informer,se document

Domaine 5- Communiquer, échapper.



Les compétences du B2I sont notées dans le livret personnel de compétences du socle commun.

Question 2 : (Joanis, Laura et Brian)

Le règlement au pied de la lettre...

Après lecture du règlement (disponible sur le site du *Défi en ligne*), indiquez qui doit rédiger et adresser les courriels à l'équipe du Défi! Justifiez votre réponse !



REGLEMENT AU PIED DE LA LETTRE

Ce défi ligne 77 s'appuiera sur un site internet dont l'adresse est la suivante :

<http://rallye.en.ligne.77.free.fr>

A l'issue de l'épreuve, chaque classe adressera son bulletin-Réponse à l'adresse électronique suivant defienligne77@ac-creteil.fr à partir d'un compte de messagerie propre à la classe. Au -delà de la date-limite fixée pour chaque épreuve, aucun Bulletin-Réponse ne sera pris en compte. C'est aux élèves d'adresser ce mail.

Toute correspondance de la classe, comme de l'enseignant, devra faire apparaître, dans l'objet du message,et le bulletin-réponse, le numéro de participant communiqué par les organisateurs.

Question 3 : (Noa, Emma et Mathéo)

A l'aide !!!!



Sur le site du Défi, **quel document-ressource vous permet de ne pas oublier les éléments essentiels à la rédaction de votre bulletin-réponse et de son envoi ?**



HELP veut dire SOS en anglais

Le document ressource est Règlement du Défi en ligne 77 année 2015-2016

<http://rallye.en.ligne.77.free.fr/articles.php?lng=fr&pg=127>

Chaque classe est libre d'adopter la présentation qui lui semblera la meilleure.

Question 4 : (Kylian, Damla, Amel, Enzo et Muzaffer)

Jeu des « 7 » erreurs

Sur la page suivante, vous trouverez trois copies d'écran de courriels envoyés à l'équipe du Défi. À l'aide du document ressource étudié à la question 3, saurez-vous répondre à ces questions :

Quels courriels vous semblent inadaptés ? Que leur manque-t-il ?



Courriel N°1

À : DEFI77 ×

Objet : bulletin réponse

Joindre Pour joindre un ou plusieurs fichiers à ce message, il vous suffit de les faire glisser depuis leur emplacement de stockage.

Comic 4 (14pt) A B I U

Bonjour l'équipe du défi en ligne,
Les élèves ont fini de répondre aux questions de l'épreuve préliminaire.
Je vous adresse le bulletin-réponse de la classe.

Madame Charlemagne

Ce message est incomplet :

- l'objet est incomplet, il n'y a pas le numéro de participant,
- il n'y a pas de pièce jointe.

Courriel N°2

À : DEFI77 ×

Objet : n°250 - préliminaire - niveau 2

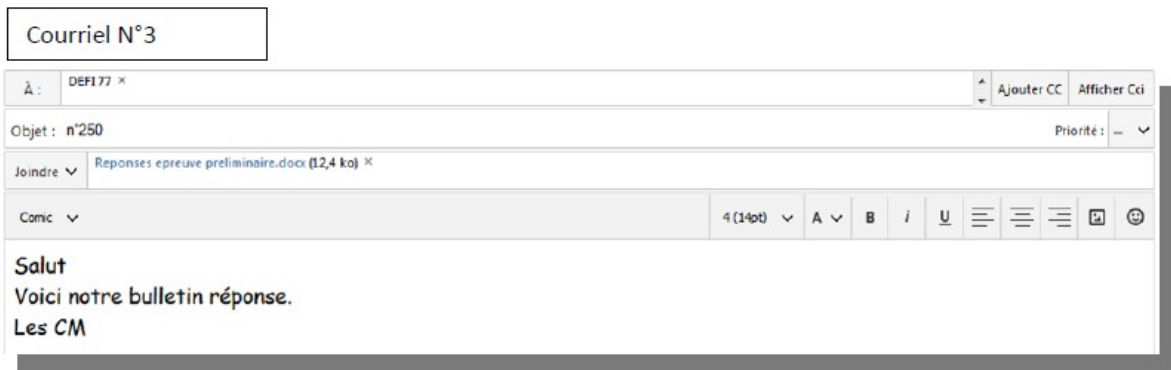
Joindre Reponses epreuve preliminaire.pdf (77,9 ko) ×

Comic 4 (14pt) A B I U

Bonjour,
Voici notre bulletin réponse pour l'épreuve préliminaire.
Nous espérons avoir bien répondu aux questions posées et attendons avec impatience les résultats.
Nous avons beaucoup aimé participer à ce défi.
Au revoir et à bientôt.

Les CM1 de l'école de Jules Ferry

Très bien, il y a toutes les informations nécessaires.



Ce message est incorrect :

- l'objet est imprécis,
- le langage est trop familier,
- la pièce jointe n'est pas un PDF.

Question 5 : (Kévin-Thomas, Raquel, Mehdi, Issâm, Julie et Ozcan)

Êtes-vous toujours maîtres du jeu?

Sur la vidéo Vinz et Lou <http://www.vinzelou.net/vinz-et-lou-sur-internet/dessins-animes-maitres-du-jeu>, Vinz est fâché. Qu'aurait-il fallu que Lou et son copain fassent pour que Vinz ne le soit pas ? À quels points des 10 conseils de la CNIL (<http://www.jeunes.cnil.fr/jeunes/10-conseils-cles/>) fait référence cette vidéo ?



C'est l'histoire de Vinz et Lou qui rendent visite à leur amie à l'hôpital. Comme elle s'ennuie, ils décident de lui créer un jeu. Une fois chez lui, Vinz et ses amis n'ont pas d'inspiration. Vinz s'installe sur le canapé s'endort. Ses amis prennent une photo de lui en train de dormir, et ajoutent du bruitage.

Le lendemain, ils se rendent à l'hôpital pour revoir leur amie comme promis et lui donner un jeu amusant. Elle voit le jeu et elle s'amuse. Vinz n'est pas content parce qu'on ne lui a pas demandé son autorisation pour le prendre en photo et ajouter un bruitage.

Cette histoire provient d'une vidéo :

...internet/dessins-animes-maitres-du-jeu

1) **Qu'aurait-il fallu que Lou et son copain fassent pour que Vinz ne soit pas fâché ?**

Ils auraient dû lui demander l'autorisation de mettre une image de lui sur un jeu.



www.vinzelou.net

2) **10 conseils de la CNIL pour rester net sur le web!**

1. Réfléchis avant de publier !

Sur Internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions...

2. Ne dis pas tout !

Donne le minimum d'informations personnelles sur Internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...

3. Attention aux photos!

Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même, car leur diffusion est incontrôlable.

4. Sécurise tes comptes !

Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.

5. Attention aux mots de passe !

Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués : ni ta date de naissance ni ton surnom

6. Vérifie tes traces !

Tape régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur Internet.

7. Respecte les autres !

Tu es responsable de ce que tu publies en ligne, alors modère tes propos sur les blogs, les forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'ils te fassent.

8. Utilise un pseudonyme!

Seuls tes amis et ta famille sauront qu'il s'agit de toi.

9. Fais le ménage après ton surf !

Si tu te connectes d'un autre ordinateur que le tien, pense à te déconnecter de tes comptes Internet, sinon n'importe qui pourrait poster des contenus à ta place

10. Crée-toi plusieurs adresses e-mail !

Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.